

Fiche cadre n° 1
Consolider la maîtrise des compétences 1 et 3 dans le 1^{er} degré

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : 140

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

1 Dasen, les 6 IENA.

Objectifs de l'action

- 1/ Renforcer les compétences liées aux apprentissages fondamentaux de la maternelle à la 6^{ème}.
- 2/ Valoriser les différentes expériences pédagogiques.
- 3/ Créer une dynamique académique et mutualiser les pratiques liées aux dispositifs.

Public visé

19 personnes.

Les 6 IEN chargés de mission départementale en mathématiques et en français, les 6 IEN mission maternelle.
Michèle Dreschler, IEN Tice CT auprès du recteur.

Modalités de l'action

La mise en place des dispositifs « Plus de maitres que de classes » et « Scolarisation des moins de 3 ans », ainsi que les résultats à l'enquête Pisa, particulièrement sur la compréhension, amènent à réinterroger les pratiques enseignantes.

- 1/ Créer un groupe de travail académique autour « Plus de maîtres que de classes » et « Scolarisation des moins de 3 ans » des dispositifs des compétences 1 et 3 du socle avec les 6 IEN Mathématiques, les 6 IEN Français, les 6 IEN Maternelle.
- 3/ Analyser les acquis aux différents paliers du socle.
- 2/ Recenser les pratiques innovantes, les différentes expériences, qui sont efficaces.
- 4/ Échanger et mutualiser pour un enrichissement des banques d'outils.
- 5/ Prévoir et organiser l'évaluation de ces dispositifs.
- 6/ Valorisation et diffusion des outils *via* la plate-forme m@gistère.

Calendrier

- > 3 réunions du GT par an.
- > La configuration du GT tolère aisément des sous-groupes qui peuvent se réunir à une fréquence plus importante.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de réunions effectuées dans l'année.
- > Taux de présence.

Indicateurs de résultat

- > Acquis des élèves aux paliers 1 et 2 des compétences 1 et 3 du SCCC.

Fiche cadre n° 2 Faire de la maîtrise de la langue un enjeu pour tous

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Christine Méry, IA-IPR de Lettres.

Objectifs de l'action

- 1/ Améliorer la maîtrise de la langue à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.
- 2/ Favoriser l'autonomie des élèves.

Public visé

Tous les élèves.

Modalités de l'action

Un groupe de travail pluri catégoriel pour piloter et réguler l'action, sous l'autorité du recteur.

Actions prioritaires

- 1/ Mettre l'accent, en maternelle, sur une pédagogie de la maîtrise de la langue comme fondement de tous les apprentissages.
- 2/ Au cycle 2 et au cycle 3, renforcer les compétences d'expression orale et développer les compétences de lecture et d'écriture en accroissant le volume et la diversité des activités.
- 3/ Au collège, poursuivre le renforcement en expression orale, lecture et écriture, et l'explication des langages disciplinaires.
- 4/ Après le collège, renforcer les acquis, affiner la maîtrise des langages disciplinaires.
- 5/ À tous les niveaux, promouvoir les projets pédagogiques transversaux et la participation à des concours d'écriture.
- 6/ Poursuivre la formation des enseignants : repérage des difficultés et prise en compte de la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines.

Actions secondaires

- 7/ À tous les niveaux de l'école élémentaire et du collège, promouvoir et développer la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle.
- 8/ À tous les niveaux de l'école élémentaire et du collège, promouvoir et développer la mise en place de projets visant à développer les compétences info-documentaires.
- 9/ Dynamiser les liaisons inter-degrés.

Calendrier

- > 2013-2014 : Affirmer la priorité de la maîtrise de la langue pour l'accès aux apprentissages à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.
- > 2014-2015 : Redéfinir et/ou compléter les modalités de l'action en fonction des nouveaux programmes applicables à la rentrée 2015. Former les enseignants à ces nouveaux programmes de l'école et du collège.
- > 2015-2017 : Poursuivre la formation des enseignants et les actions engagées en conformité avec les programmes de 2015.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de projets d'écoles ou d'EPLE comportant une entrée « maîtrise de la langue » dans le volet « réussite des élèves ».
- > Nombre de projets interdisciplinaires centrés sur la maîtrise de la langue dans les écoles élémentaires et les EPLE.
- > Nombre de formations et d'animations inter-degrés.
- > Taux d'équipes pédagogiques ayant bénéficié d'une formation sur la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines et sur l'aide aux dyslexiques en classe de français.

Indicateurs de résultat

- > Taux d'élèves ayant validé la compétence 1 au palier 1, au palier 2 et au palier 3.
- > Taux d'élèves ayant validé la compétence 7 au palier 2 et au palier 3.
- > Taux d'élèves ayant validé la compétence 4 au palier 2 et au palier 3.
- > Pourcentage d'élèves ayant un an de retard en fin de CP, de CE2, de 3^{ème} et de 2^{nde}.
- > Résultats obtenus au DNB, en français, à l'épreuve ponctuelle et au contrôle continu, et en histoire des arts, à l'épreuve.

Fiche cadre n° 3
Conforter les commissions de liaison école-collège

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Nadine Pinsart, IA-IPR Lettres.

Objectifs de l'action

- 1/ Améliorer la continuité pédagogique par la construction de démarches et d'outils.
- 2/ Mieux intégrer la dimension d'individualisation dans le parcours de l'élève.
- 3/ Mettre en œuvre un groupe de professeurs formateurs, capable de répondre aux demandes exprimées par les établissements.

Public visé

Professeurs de collège.

Modalités de l'action

- 1/ Opérationnalisation du groupe de formateurs.
- 2/ Prise en charge des demandes exprimées auprès de la Dafop.
- 3/ Appropriation de la démarche inclusive par le développement d'une culture de formation et l'élaboration d'outils.

Calendrier

- > Année 2013-2014.
- > 18 et 19 novembre 2013 : formation de formateurs.
- > Novembre-mai : réponse aux demandes de formation.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

Nombre des demandes de formation et taux de satisfaction (fiche Dafop).

Indicateurs de résultat

- > Fluidité du parcours de l'élève.
- > Réduction des sorties d'élèves au cours du collège.
- > Amélioration des indicateurs d'orientation.

Fiche cadre n° 4 Assurer la maîtrise du socle au collège

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Alain Diger, IA-IPR de mathématiques.

Objectifs de l'action

Assurer la progressivité des acquis du primaire au collège.

Dans le second degré, cette progressivité est à assurer d'abord au moment de l'accueil au collège, donc sur la liaison école-collège où le socle commun constitue un outil pour assurer cette liaison. Le cycle CM1-CM2-6^{ème}, annoncé par la loi de refondation, constituera tout à la fois un outil supplémentaire et un déficit dans sa mise en œuvre.

Il s'agit ensuite, tout au long du collège, d'assurer pour chaque élève la progressivité des apprentissages qui permettra sa réussite scolaire et notamment sa maîtrise des compétences du socle commun. Cette réussite nécessite de la part des enseignants des approches pédagogiques spécifiques touchant à l'enseignement par compétences, à la différenciation, à l'évaluation des élèves. Ces approches nécessitent elles-mêmes, pour être efficaces, des actions académiques de coordination et de formation permettant d'assurer une évolution pertinente et cohérente.

Public visé

Tous les collégiens.

Modalités de l'action

1/ L'étape initiale a consisté à former dans chaque collège de l'académie un groupe de dix personnes ressources représentant l'ensemble des disciplines, incluant la documentation mais également la vie scolaire. Ces formations se sont déroulées sous forme d'un plan triennal de stages organisés par regroupements de trois ou quatre collèges d'un même bassin. Ces personnes ressources ont vocation, sous le pilotage de l'équipe de direction de l'établissement, à impulser et développer l'approche de l'enseignement par compétences au sein de l'établissement. Cette approche correspond aux attentes du socle commun et a pour objet principal d'assurer la progressivité des apprentissages au collège en partant des acquis dont les élèves disposent à leur entrée en sixième.

2/ La mise en place de la refondation s'accompagne d'une redéfinition à venir du socle commun et des programmes disciplinaires. Cette réécriture complète du cadre de travail amène dans un premier temps, en l'attente des nouveaux textes, à ne pas fonder l'action sur une mise en œuvre trop précise et technique des textes qui régissaient précédemment le socle commun.

3/ Néanmoins, le plan académique triennal des stages socle décrit au point 1) a créé une dynamique et des avancées sur l'enseignement par compétences qu'il convient de ne pas perdre parce qu'elles seront indispensables pour la mise en œuvre du socle refondé et des textes à venir.

4/ Les actions académiques de formation et les groupes de formateurs au sein de la Dafop ont donc été réorganisés pour répondre à ces besoins liés à la période actuelle de transition et pour préparer l'avenir annoncé dans la loi de refondation.

5/ Concrètement, les actions de suivi et de formation demandées par les établissements sont utilisées pour entretenir les acquis obtenus dans la mise en place d'une approche par compétences et pour développer certains aspects pédagogiques essentiels à la réussite de tous les élèves, notamment la différenciation pédagogique, l'évaluation des élèves et la continuité pédagogique entre l'école et le collège.

6/ L'action académique et les groupes de formateurs qui la portent ont donc un programme en deux temps. Il s'agit dans le premier temps, correspondant à l'attente des textes nouveaux qui installeront le socle refondé, de mener l'action générale entretenant les acquis obtenus sur l'enseignement par compétences et d'assurer une veille vis-à-vis des avancées de la refondation. Il s'agira ensuite, dès leur parution, de mettre en œuvre les nouveaux textes.

Calendrier

- > Le plan académique triennal des stages socle s'est déroulé sur les années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.
- > L'année 2013-2014 sera une année de consolidation des avancées obtenues au moyen de ces stages, de veille sur les avancées de la refondation du socle commun puis de réflexion et de préparation à la mise en œuvre des textes dont la parution est prévue au premier trimestre 2014.
- > La mise en œuvre du socle refondé pourra débuter à la rentrée 2014 avec des actions en établissements visant à promouvoir et organiser ce socle refondé.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Proportion des collèges de l'académie qui ont inscrit le socle dans leur projet d'établissement.
- > Proportion des collèges de l'académie qui organisent une action de formation sur un thème pédagogique significatif en lien avec la philosophie du socle (socle, compétence, évaluation ou différenciation).

Indicateurs de résultat

- > Taux de validation de chacune des 7 compétences du socle au palier 3 en fin de troisième.

NB : d'autres indicateurs devraient apparaître lorsque le socle refondé aura été défini par le conseil supérieur des programmes

Fiche cadre n° 5 Développer une politique des langues volontariste

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

IA-IPR du groupe langues vivantes.

Objectif des actions

Objectif 1 : Généraliser l'enseignement de la langue vivante dès le CP.

Objectif 2 : Développer les dispositifs (bilangues, sections européennes...) dans les secteurs ruraux, dans l'éducation prioritaire et dans les lycées professionnels.

Objectif 3 : Améliorer la continuité et la cohérence du parcours de l'élève par des liaisons inter cycles et inter degrés mieux assurées.

Objectif 4 : Faire de l'innovation un levier de développement des compétences en LVE des élèves.

Objectif 5 : Utiliser le numérique comme un levier d'évolution des pratiques pédagogiques et d'amélioration des compétences en LVE des élèves.

Objectif 6 : Diversifier l'offre de LV2 dans le cadre de la LV2 en 5^{ième}, en quatrième et au lycée professionnel ; du dispositif bi langue ; des sections européennes.

Objectif 7 : Promouvoir les dispositifs d'excellence : dispositifs binationaux, sections internationales.

Modalités des actions

1/ Harmoniser et structurer le 1^{er} degré.

2/ Renforcer la dynamique de formation pour les enseignants.

3/ Harmoniser les procédures académiques pour les dispositifs particuliers (sections européennes, classes bi langues, DNL, LV2 en 5^{ième} ...).

4/ Développer les partenariats portés par la Dareic, avec les collectivités...

5/ Produire un bilan académique annuel de mise en œuvre de la politique académique des langues vivantes.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Evolution de la part des enseignants ayant une certification complémentaire.
- > Augmentation du nombre de liaisons inter cycles et inter degrés.
- > Augmentation du nombre et de la diversité des sections européennes, des classes bi langues et des dispositifs binationaux.

Indicateurs de résultat

- > Augmentation du taux de couverture de l'enseignement de la langue vivante au CP.
- > Amélioration du taux de validation de la compétence 2 du socle commun.
- > Amélioration des résultats en LVE au baccalauréat.
- > Augmentation du nombre d'expérimentations.
- > Augmentation du nombre de stages de LV pendant les vacances.

Fiche cadre n° 6
Développer les usages pédagogiques du numérique

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°1 Mettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Alain Goursaud (second degré), Michèle Drechsler (premier degré), Pascale Montrol-Amouroux (Dan), François Granger (DSI).

Objectifs de l'action

Faire de la formation « au » et « par le » numérique, un élément clé des acquisitions tout au long de la scolarité.

Public visé

Personnels d'encadrement, professeurs des écoles, des collèges et des lycées.

Modalités de l'action

Développer les usages et favoriser le développement de nouvelles pratiques au profit de la réussite des élèves en s'appuyant sur les leviers suivants :

- Inscrire la formation des équipes de direction et des directeurs d'école aux enjeux du pilotage du numérique comme une priorité (formation initiale et continue).
- Mobiliser les corps d'inspection dans leurs missions historiques d'impulsion, d'accompagnement et d'évaluation au service de la vie numérique des établissements.
- Former les IEN premier degré à la conduite de changement, à l'innovation.
- Construire et diffuser une banque de pratiques pédagogiques numériques ayant une plus-value validée par les corps d'inspection.
- S'appuyer sur les services numériques pour développer la notion de parcours d'apprentissage (plateformes pédagogiques, ePortfolio, outils de suivi et d'évaluation par compétences pédagogiques...).
- Accompagner la mise en place d'une politique numérique dans les établissements et les projets d'écoles (intégrer un volet numérique dans le projet d'école).

Accompagner et former les enseignants :

- Renforcer l'accompagnement, mettre en cohérence les dispositifs et les acteurs.
- Mettre la réflexion pédagogique sur la construction des apprentissages au cœur de la formation et de l'accompagnement.
- Développer les parcours de formation pour les enseignants au et par le numérique.
- Proposer des dispositifs pour faciliter la production, la mutualisation et la diffusion de ressources numériques pour les élèves, pour les enseignants, pour les formateurs, pour les IEN.

Faire vivre un service du numérique éducatif :

- Accompagner les services et les ressources mis à disposition par le ministère et par l'académie.

- Aligner le schéma directeur des systèmes d'information académique avec la feuille de route académique de développement des usages numériques.

Calendrier

1^{er} trimestre 2013-2014 :

- Séminaires numériques des corps d'inspection (1^{er} et 2nd degrés).
- Formation des référents numériques sur l'accompagnement aux usages (partenariat CRDP).
- Lancement expérimentations ePortfolio.
- Mise en place de la logistique autour de l'intégration de Magistère pour la FOAD premier degré.
- Création de parcours hybrides pour le primaire avec les IEN Tice.
- Mise en place d'un groupe académique autour de l'ENT primaire (définition d'un cahier des charges, la pédagogie autour des ENT primaire, le modèle économique).
- Expérimentations autour de l'ENT au premier degré, autour du développement des espaces personnels d'apprentissage au primaire et l'individualisation avec les Tice.

Janvier-juin 2014 :

- Observation et évaluation des pratiques pédagogiques par les corps d'inspection (1^{er} et 2nd degrés).
- Formation des formateurs Tice pour le premier degré, formation des IEN Tice.
- Déploiement de l'ENT dans les collèges (150 déploiements attendus).
- Formation à distance FOAD en direction des PE conformément au décret ministériel dans tous les départements.

Indicateurs

Indicateurs de fonctionnement

- Suivi de l'enquête Etic et cartographie.
- Indicateurs d'usages des services de l'ENT et hors de l'ENT (1^{er} degré : blogs...).
- Nombre d'écoles et de classes ayant un accès à un ENT au niveau du premier degré.
- Indicateurs d'usages des services numériques de l'offre nationale (D'Col, English for Schools, Éduthèque...).
- Nombre de demandes de formation au numérique.
- Nombre de formations par le numérique (parcours offerts au plan de formation).
- Bilan qualitatif et quantitatif des formations hybrides pour le premier degré (M@gistère).
- Nombre de projets d'établissement et de projets d'école mentionnant un volet numérique.
- Ressources produites par les groupes disciplinaires, les groupes départementaux pour les banques de pratiques (1^{er} et 2nd degré).

Indicateurs de résultats

- Développement des compétences liées aux techniques de l'information et de la communication chez les élèves : taux de réussite au B2I.
- Engagement des élèves dans leurs parcours d'apprentissage.
- Rayonnement des ressources proposées sur les plateformes nationales et académiques.
- Participation des enseignants à des activités collaboratives en ligne, à des projets de mise en réseaux, à des projets innovants, facilitant leur développement professionnel.
- Renforcement de l'expertise sur les usages du numérique par les corps d'inspection.
- Prise en charge du numérique dans les pratiques des inspecteurs (animation d'établissements ou de bassins, inspections, prise en compte du numérique en conseils d'IEN, dans les groupes départementaux, etc.).

Fiche cadre n° 7 Réduire les écarts en éducation prioritaire

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°2 Accompagner davantage au profit d'une réduction des inégalités.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Danielle Rembault, coordonnatrice académique pour les dispositifs Éclair.

Objectifs de l'action

- 1/ Accompagner et former les équipes dans la mise en place d'actions adaptées aux besoins des élèves.
- 2/ Mobiliser et former les équipes vers des stratégies d'évaluation positive des élèves, en développant le concept « d'école bienveillante ».
- 3/ Développer la mutualisation des pratiques et une meilleure connaissance de ce qui se fait dans le 1^{er} et le 2nd degrés d'un même réseau.
- 4/ Impliquer les familles dans le suivi et l'accompagnement de leurs enfants.

Public visé

- Les pilotes des établissements Éclair (IEN, principaux et proviseur).
- Les enseignants du 1^{er} et 2nd degré des établissements Éclair.
- Les acteurs exerçant dans les établissements « Éducation prioritaire ».

Modalités de l'action

- 1/ Présence régulière des IA-IPR / référents dans les établissements Éclair et participation active aux différentes concertations.
- 2/ Journée de formation en direction des chefs d'établissement (au moins une journée par année scolaire).
- 3/ Sessions de formation communes aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés (2 journées de formation par année scolaire).
- 4/ Exploitation des journées de préparation des assises inter académiques et des synthèses (réseaux, départementales, académique et nationale) pour réorienter les contenus des formations annuelles.
- 5/ Mise en place d'une plateforme d'échanges et de mutualisation réservée aux établissements Éclair.

Calendrier

- > Au fil de l'année scolaire en ce qui concerne la présence des IA-IPR / référents sur le terrain (5 à 6 interventions par année scolaire).
- > Une journée de formation par an pour les pilotes des modules.
- > Deux journées de formation par an en direction des personnels enseignants (sur 3 années).
- > Participation des représentants des Éclair aux assises inter académiques (année scolaire 2013-2014).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de participants aux journées de formation et contribution de ces participants aux contenus des journées.
- > Exploitation de l'espace académique Internet réservé aux personnels exerçant dans les établissements Éclair.

Indicateurs de résultat

- > Changement des pratiques d'évaluation.
- > Amélioration des résultats scolaires (DNB).
- > Amélioration du climat scolaire (réduction des absences, réduction des faits de violence, réduction des exclusions et augmentation de la participation des parents).

Fiche cadre n° 8
Favoriser la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et mieux les accompagner

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de réussite pour tous.

Objectif n°2 Accompagner davantage au profit d'une réduction des inégalités.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Casnav (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs).

Objectif de l'action

Accroître la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) :

- en maternelle et en élémentaire ;
- au collège et au-delà, pour réduire notamment les difficultés fréquentes de maîtrise de la lecture observées en fin d'école élémentaire et l'illettrisme à partir de 16 ans parmi ces élèves.

Public visé

Élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (élèves itinérants et en voie de sédentarisation).

Modalités de l'action

1/ Mise en œuvre dans chaque département de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 2 octobre 2012 (n° 2012-142) sur la scolarisation des EFIV.

2/ Création d'un groupe de travail académique sur la scolarisation des EFIV regroupant le Casnav et les chargés de mission départementaux sur la scolarisation de ces élèves dans le premier degré et le second degré pour déterminer les moyens :

- d'améliorer la scolarisation des EFIV en maternelle et en élémentaire ;
- d'expérimenter des formes d'enseignement adaptées aux besoins des EFIV au collège (tenant notamment compte des difficultés de maîtrise de la lecture d'une partie d'entre eux) ;
- de susciter des échanges d'expériences ;
- d'améliorer le suivi des élèves itinérants ;
- de mieux déterminer les besoins de formation des enseignants ;
- d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, CRIA, services sociaux...) pour accompagner les familles.

3/ Création d'un groupe de travail académique chargé de regrouper et de créer des ressources pédagogiques destinées aux élèves.

4/ Renforcement de l'accompagnement et de la formation des enseignants et des établissements volontaires par le Casnav.

Calendrier

- > Constitution et réunion des groupes de travail académiques en 2013-2014 en vue d'engager des actions concrètes à partir de la rentrée 2014.
- > Adaptation, à partir de l'année scolaire 2014-2015, de l'offre de formation destinée aux enseignants en fonction des propositions du premier groupe de travail académique.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Évolution du nombre d'EFIV scolarisés dans le premier degré et le second degré (hors Cned).

Indicateurs de résultat

- > Assiduité scolaire, progression des acquis scolaires (palier 1, palier 2 et palier 3 du socle) et poursuites d'études après la 3ème des EFIV.

Fiche cadre n° 9
Accompagner les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France

L'action dans le projet académique...

Ambition n°1 Installer une dynamique de la réussite pour tous.

Objectif n°2 Accompagner davantage au profit d'une réduction des inégalités.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Casnav (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs).

Objectifs de l'action

Améliorer le soutien offert aux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sans maîtrise suffisante de la langue française :

- réduire, dans le premier degré, le taux d'EANA scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires sans soutien en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) : ce taux était de 25,8 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours en 2012-2013 ;
- renforcer l'accompagnement des EANA et des ex-EANA au collège ;
- améliorer dans le premier degré et le second degré la prise en charge des EANA non ou peu scolarisés antérieurement ;
- accroître le niveau de qualification des nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus.

Public visé

EANA et ex-EANA arrivés depuis plus d'un an en France qui ont encore besoin d'un soutien adapté, conformément aux instructions officielles du 2 octobre 2012 (circulaire n° 2012-141).

Modalités de l'action

1/ Poursuivre la création d'un réseau d'écoles élémentaires accueillant les EANA dans les circonscriptions des agglomérations urbaines pourvues d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Ce dispositif existe d'ores et déjà en Indre-et-Loire et dans le Loiret.

2/ Permettre, chaque fois que possible et chaque fois que nécessaire, la création d'UPE2A dans le premier degré et le second degré, puis accompagner et former les enseignants concernés.

3/ Renforcer la formation des enseignants d'UPE2A scolarisant des EANA non ou peu scolarisés antérieurement.

4/ Poursuivre la création de formations destinées aux EANA âgés de 16 ans ou plus :

- classes d'accompagnement en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et en lycée professionnel (LP) pour accroître le niveau de qualification des EANA et des ex-EANA ;
- classes adaptées aux besoins spécifiques de certains EANA (centrées, par exemple, sur l'enseignement intensif du français ou sur l'acquisition des apprentissages fondamentaux).

5/ Création d'un groupe de travail académique chargé de regrouper et de créer des ressources pédagogiques destinées aux EANA en vue de faciliter leur mutualisation.

Calendrier

- > Première action : étude en 2013-2014 des moyens d'étendre le réseau d'accueil des EANA dans les écoles élémentaires, en concertation avec les Dasen et les IEN des circonscriptions concernées, en vue d'une mise en œuvre à partir de la rentrée 2014.
- > Deuxième action : étude, en 2013-2014, avec les DASEN concernés, des possibilités de création d'UPE2A à partir de la rentrée 2014.
- > Troisième action : renouvellement, chaque année, de formations du Casnav sur l'enseignement de la lecture aux EANA non ou peu scolarisés antérieurement dans le cadre du Plan académique de formation (Paf).
- > Quatrième action : reconduction dans les années à venir des classes d'accompagnement créées au LEGT Paul-Louis Courier de Tours, au LEGT Benjamin Franklin d'Orléans, ainsi qu'au LEGT Bernard Palissy et au LP Marguerite Audoux de Gien (classe commune aux deux établissements) ; renforcement en 2014-2015 des dispositifs créés au LP Henri Becquerel à Tours et au LP du Maréchal Leclerc de Saint-Jean-de-la-Ruelle ; création de nouveaux dispositifs à partir de la rentrée 2014.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Première action : évolution du nombre d'EANA scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires sans prise en charge en UPE2A.
- > Deuxième action : évolution du nombre d'UPE2A.
- > Troisième action : nombre d'enseignants formés et évaluation des formations reçues.
- > Quatrième action : évolution du nombre d'EANA âgés de 16 ans ou plus scolarisés, et notamment du nombre d'EANA accueillis dans les classes d'accompagnement en LEGT ou en LP conduisant à la préparation d'un diplôme (bac général, technologique ou professionnel et CAP).

Indicateurs de résultat

- > Première action : évolution du nombre d'EANA accueillis en UPE2A dans les écoles élémentaires.
- > Troisième action : résultats des EANA aux évaluations nationales, au certificat de formation générale (CFG) et au diplôme national du brevet (DNB).
- > Quatrième action : nombre de nouveaux arrivants obtenant un bac général, technologique ou professionnel, nombre de nouveaux arrivants parvenant au niveau du bac et nombre de nouveaux arrivants obtenant un CAP.

Fiche cadre n° 10
Assurer le suivi de l'absentéisme

L'action dans le projet académique...

Ambition n°2 Fluidifier et sécuriser les parcours.
Objectif n°4 Lutter contre le décrochage.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Carole Faisandier, proviseure vie scolaire. Vassiliki Driancourt, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Objectifs de l'action

- 1/ Doter l'académie d'outils de mesure de l'absentéisme.
- 2/ Développer une culture d'analyse des indicateurs de l'absentéisme pour le traiter et prévenir le décrochage.
- 3/ Mutualiser les bonnes pratiques.

Public visé

Sont visées les équipes des directions académiques, les équipes de direction, les équipes éducatives et pédagogiques.

Modalités de l'action

- Constituer un groupe académique chargé d'élaborer un plan d'action académique dont les attributions sont :
- > Construction d'indicateurs de pilotage à partir des données recueillies par la DEPP et à partir des outils issus l'expérimentation « OT Absentéisme » conduite en 2011-2012. L'académie d'Orléans-Tours est une des trois académies à avoir généralisé avec la DEPP l'enquête sur l'absentéisme.
 - > Mutualisation des bonnes pratiques par des mises en réseau pertinentes.
 - > Définition d'un programme d'actions académiques et coordination, dont l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation.
 - > Évaluation des effets du programme d'actions.

Calendrier

- > Première réunion du groupe après réception des données de la DEPP relatives à la généralisation de l'enquête absentéisme.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Participation des établissements à l'enquête de la DEPP.
- > Prises d'information des initiatives de terrain.

Indicateurs de résultat

- > Analyse des plans d'action de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage des établissements.
- > Baisse de l'absentéisme et du décrochage.

Fiche cadre n° 11
Lutter contre le décrochage

L'action dans le projet académique...

Ambition n°2 Fluidifier et sécuriser les parcours.
Objectif n°4 Lutter contre le décrochage.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Sylvie Hauchecorne CSAIO. Thierry Chelot référent académique décrochage.

Objectifs de l'action

1/ Réduire le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans avoir obtenu un diplôme qualifiant,
2/ Améliorer le repérage des jeunes ayant décroché de formation initiale (Éducation nationale, Agriculture, CFA) afin de leur proposer et dans un cadre coordonné des solutions de formation ou d'insertion professionnelle.

Public visé

Les jeunes de plus de 16 ans en risque de décrochage ou ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme minimum de niveau V et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement scolaire ou dans un centre de formation d'apprentis.

Modalités de l'action

1/ Le suivi de rentrée et l'organisation des entretiens de situation :

À la rentrée, les élèves qui n'ont pas pu trouver un établissement pour mettre en œuvre leur projet sont sollicités pour bénéficier d'un entretien avec un conseiller d'orientation psychologue. Cet entretien est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit aboutir à une proposition d'orientation en adéquation avec les besoins, les attentes du jeune et les perspectives réelles d'insertion.

2/ L'opération partenariale « Assure ta rentrée ! » :

Elle rassemble tous les acteurs du réseau d'accueil, d'information et d'orientation. Elle s'inscrit dans la continuité du suivi post-affectation des élèves.

Des sessions d'accueil sont organisées en septembre, sur l'ensemble de l'académie, en direction des jeunes sans solution après la rentrée, afin de leur proposer prioritairement les solutions offertes dans le cadre de la formation initiale (tous opérateurs de formations confondus), grâce à la mutualisation des places vacantes.

3/ Le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet d'établir les listes des jeunes de plus de 16 ans ayant interrompu leur formation avant d'obtenir leur diplôme. Ces listes sont ensuite transmises aux responsables des plates-formes locales de suivi et de l'appui aux décrocheurs. L'action nouvelle des réseaux Foquale est complémentaire de celle menée par l'ensemble des partenaires mobilisés au sein des plateformes.

4/ **20 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** sont en place sur l'ensemble des territoires de l'académie. Elles ont vocation à consolider au niveau local le partenariat interinstitutionnel réunissant l'Éducation nationale (EPL, CIO, MLDS), l'enseignement agricole, les CFA, les missions locales, le réseau information jeunesse, le service public pour l'emploi, les collectivités territoriales. L'objectif est d'organiser au niveau local le repérage, la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs en lien avec les campagnes successives du SIEI.

5/ **Les actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire MLDS (ex-MGI) :**

Pour les jeunes décrocheurs de plus de 16 ans n'ayant pas de solution à l'issue de l'opération « Assure ta rentrée », décrocheurs en cours d'année ou repérés par les plates-formes, les dispositifs spécifiques de la **MLDS** s'efforcent d'offrir des solutions individualisées aux jeunes les plus éloignés de la qualification.

Trois principales catégories d'actions sont proposées aux jeunes :

- des actions de remobilisation à temps plein ou mixtes,
- des actions de remobilisation à temps partiel,
- des actions de re-préparation au diplôme.

L'objectif prioritaire est de permettre à ces jeunes le maintien ou le retour dans une formation menant à un diplôme professionnel.

Capacité total d'accueil : plus de 1.000 jeunes chaque année.

6/ **Le projet État / Région « Assure ton avenir » :**

Le projet permet de proposer aux jeunes décrocheurs les actions suivantes :

- Des dispositifs « **Assure ton année** » (**ATA**) en lien avec les Greta avec une approche pédagogique de type formation continue et avec comme objectif pour les jeunes, un accès à une qualification professionnelle : 100 parcours prévus pour 2013-2014.

- Le dispositif de type **micro lycée** « **Accroche toi, décroche ton bac** » mis en place par la plate-forme locale d'Orléans pour des jeunes sortants de LEGT après deux échecs au baccalauréat, avec la volonté d'obtenir leur diplôme pour envisager une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Capacité d'accueil 25 jeunes.

Calendrier

- > Rentrée 2013 : suivi de l'affectation.
- > Du 16 septembre au 29 novembre 2013 : opération « Assure ta rentrée ».
- > Fin septembre : accueil de jeunes sans solution dans les actions de la MLDS.
- > Début octobre : ouverture du « micro lycée ».
- > Octobre 2013 et mars 2014 : nouvelles campagnes du SIEI.
- > Novembre 2013 : ouverture des dispositifs ATA.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de sessions d'accueil organisées dans le cadre d'« Assure ta rentrée ».
- > Nombre de plateformes mises en œuvre dans les départements.
- > Nombre d'actions spécifiques de la MLDS, de dispositifs « Assure ton année ».

Indicateurs de résultats

- > Nombre de jeunes non affectés à la rentrée.
- > Nombre de jeunes suivis dans le cadre d'« Assure ta rentrée ».
- > Nombre de jeunes en situation de décrochage (source SIEI) suivis par les plates-formes locales.
- > Nombre de bénéficiaires des actions spécifiques de la MLDS, du « micro lycée », des dispositifs ATA.
- > Nombre de jeunes ayant une solution de formation ou d'insertion à l'issue des différentes actions spécifiques.

Fiche cadre n° 12 Installer les réseaux Formation qualification emploi (Foquale)

L'action dans le projet académique...

Ambition n°2 Fluidifier et sécuriser les parcours.
Objectif n°4 Lutter contre le décrochage.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Sylvie Hauchecorne CSAIO, Thierry Chelot référent académique décrochage.

Objectifs de l'action

Les réseaux Formation qualification emploi (Foquale) rassemblent dans le périmètre d'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et les dispositifs de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Les réseaux Foquale ont pour objectifs :

- 1/ Développer les mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et en renforcer la lisibilité,
- 2/ Recenser et coordonner toutes les solutions existantes et favoriser la mutualisation d'expériences réussies.
- 3/ Être en capacité d'offrir une solution de « raccrochage » à plus de jeunes : l'objectif académique fixé pour 2013 est de 813 retours en formation sous statut scolaire.

Public visé

Les jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme minimum de niveau V et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement scolaire ou dans un centre de formation d'apprentis.

Modalités de l'action

1/ Le pilotage et la coordination des différents réseaux Foquale du département sont confiés à l'IEN-IO.

2/ La nomination des **responsables de réseaux** : ils ont pour mission de désigner les membres du comité de réseau. Ils les réunissent régulièrement et définissent en concertation avec eux les objectifs prioritaires. Ils animent le comité de réseau et assurent le lien avec les acteurs des plateformes.

3/ La constitution des **comités de réseau** : ils mobilisent des chefs d'établissement représentant les collèges, les LP, les LGT et le coordonnateur MLDS pour le district ou le bassin. Ils assurent la communication avec l'ensemble des acteurs opérationnels de l'Éducation nationale. Ils identifient les besoins, recensent les solutions et établissent des bilans de leur activité.

4/ La mise en place systématique de « **groupes de prévention du décrochage scolaire** » **GPDS (ex-Gain)**. Ils rassemblent dans les établissements scolaires, les principaux acteurs des équipes éducatives et pédagogiques. Dès les premiers signes annonciateurs de décrochage et à partir de l'analyse faite par le groupe, un accompagnement personnalisé pourra être proposé au jeune : module de soutien, de remise à niveau, conseil en orientation, désignation d'un tuteur en charge du suivi de l'élève et des relations avec la famille... Ces groupes

contribueront à la sécurisation des parcours des jeunes et le cas échéant ils faciliteront leur retour en formation initiale.

5/ La désignation des **référénts décrochage scolaire** dans les établissements à fort risque d'absentéisme ou de décrochage. Dans l'académie seront ciblés tous les lycées professionnels. Des collèges ou des lycées généraux et technologiques pourront également être désignés sur proposition du Dasein. Les référénts décrochage seront chargés au sein de l'établissement de coordonner l'activité de repérage et l'accompagnement par les équipes éducatives des élèves en risque d'abandon scolaire dans le cadre de l'action des **groupes de prévention du décrochage scolaire**. Ils auront également pour mission de contribuer à faciliter le retour vers l'école des jeunes « décrochés » accompagnés dans le cadre des réseaux Foquale et des plateformes.

Un proviseur adjoint semble être la personne la mieux à même d'assumer cette mission et d'impulser une politique de prévention.

6/ La possibilité de proposer aux jeunes décrocheurs **une mission de service civique** suivant deux formules : soit **une formule à temps plein**, soit une **formule combinée service civique-formation** pour permettre au jeune d'acquérir une expérience professionnelle dans la structure d'accueil, tout en construisant un projet de formation dans son établissement scolaire de rattachement.

Calendrier

- > Juin 2013 : désignation des responsables de réseaux : ils sont au nombre de 19 et sont tous des directeurs de CIO.
- > Septembre / octobre 2013 : désignation des référénts décrochage scolaire.
- > Année scolaire 2013-2014 : constitution et animation des comités de réseau et des groupes de prévention du décrochage scolaire.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de responsables de réseau.
- > Nombre d'acteurs associés aux comités de réseau et nombre de réunions des comités de réseau.
- > Nombre de groupes de prévention du décrochage scolaire.
- > Nombre d'établissements ayant désigné un référént décrochage scolaire.
- > Nombre d'actions de remédiation recensées sur les territoires.

Indicateurs de résultats

- > Nombre de décrocheurs accompagnés dans le cadre des réseaux Foquale.
- > Nombre de jeunes dans les actions mises en œuvre.
- > Nombre de solutions de retour en formation Éducation nationale trouvées dans le cadre des réseaux Foquale.

Fiche cadre n° 13

Installer le parcours individuel, d'information, d'orientation et de connaissance du monde économique et professionnel

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°6 Installer la continuité « Bac-3 ; Bac+3 ».

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Sylvie Hauchecorne, IA-IPR, chef du SAIO, déléguée régionale de l'Onisep.

Objectifs de l'action

- 1/ Inscrire la construction de l'orientation dans une démarche éducative et un processus continu de la 6^{ème} à la terminale.
- 2/ Élever les niveaux de qualification.
- 3/ S'inscrire dans une démarche d'information et d'orientation tout au long de la vie.
- 4/ Intégrer les activités préparant l'orientation au programme scolaire.
- 5/ Construire un « parcours personnel » de formation et d'insertion plutôt qu'un projet.
- 6/ Développer l'ambition scolaire.
- 7/ Améliorer la liaison lycée/enseignement supérieur.

Public visé

- Tous les élèves du collège à la terminale.
- Les équipes éducatives.
- Les parents.

Modalités de l'action

- 1/ Mettre en cohérence les actions d'information et d'orientation menées au sein des établissements afin d'aboutir à une programmation construite qui accompagnera l'élève tout au long de son cursus scolaire et qui contribuera à l'acquisition de connaissances et d'attitudes actives pour maîtriser son parcours d'orientation.
- 2/ Intégrer la dimension orientation et la mise en œuvre du parcours au pilotage et au projet d'établissement.
- 3/ Construire une démarche d'accompagnement éducatif de l'orientation. Dès la 6^{ème} mettre en œuvre la découverte de l'environnement économique et d'une large palette de métiers et de secteurs professionnels ainsi que les formations qui y conduisent.
Pour cela prendre appui sur :
 - toutes les disciplines,
 - sur l'accompagnement personnalisé au lycée,
 - sur la démarche d'orientation active,

- toutes les actions éducatives et d'aide à l'orientation : semaine de la presse, de la science, liaison école entreprise, forums d'orientation.

4/ Former les enseignants de façon à mettre en place dans tous les établissements les différents dispositifs de suivi et d'accompagnement des élèves :

- entretiens personnalisés d'orientation,
- accompagnement personnalisé,
- tutorat,
- stages passerelles,
- conseil d'orientation anticipé en 1^{ère},
- orientation active.

5/ Mettre en place un outil de suivi individualisé du parcours.

- Le passeport orientation formation instauré par la loi de 2009 fait l'objet d'une déclinaison via le Web classeur orientation créé par l'Onisep. Le contexte de l'ePortfolio garantit la pérennité et la portabilité des données.
- Intégrer le suivi du parcours dans le contexte du développement du numérique et des ENT.

6/ Pour les enseignements et les Cop renforcer dans le cadre du programme de formation académique les formations centrées sur l'accompagnement de l'orientation notamment via la formation en ligne.

7/ Intégrer la dimension éducative de l'orientation dans la formation initiale des enseignants via les Espé.

8/ Mobiliser les CIO et les Cop en tant que conseillers techniques des chefs d'établissement et des équipes.

9/ Travailler en synergie avec la Dronisep.

Calendrier

- > 2013 : mise en œuvre du plan de formation, définition des actions. Relance de la dynamique PDMF de façon à l'acheminer vers la démarche du parcours individuel d'information et d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- > Établissement de lettres de mission spécifique pour 2 IEN-IO.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Bilan chaque année via le groupe de pilotage du parcours individuel d'information et d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- > Bilan d'activité des CIO.
- > Actions d'information à destination des élèves.
- > Rencontres lycées / universités.

Indicateurs de résultat

- > Nombre d'établissements inscrivant le PIODMEP dans leur projet.
- > Nombre d'inscrits dans les actions de formations.
- > Développement de l'utilisation des outils numériques.
- > Nombre de conventions lycée / université.

Fiche cadre n° 14 [lycées]
Développer un travail commun sur l'évaluation

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°5 Favoriser les aspirations et les motivations.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Alain Goursaud, IA-IPR.

Objectifs de l'action

1/ Mettre en œuvre une évaluation positive et faire de l'évaluation un levier pour les apprentissages.
2/ Favoriser une réponse différenciée aux besoins des élèves, notamment par la mobilisation de l'accompagnement personnalisé de la seconde à la terminale.

Public visé
Professeurs de lycée.

Modalités de l'action

1/ Création d'un groupe de professeurs ressource pour :
- élaborer une banque d'outils d'évaluation (diagnostique, par compétences, etc.),
- animer des journées de formation dans les établissements ou les bassins.
2/ Mise en ligne sur le site académique d'exemples de procédures d'évaluation.
3/ Formation d'équipes de professeurs appartenant à un même établissement ou à un même champ disciplinaire dans un bassin.

Remarque : cette action sera mise en cohérence avec celle décrite à la fiche 15 (relative à la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé) : processus d'apprentissage et de remédiation, exemplification de situations d'évaluation disciplinaire ou transversale, identification des freins et des leviers concernant les pratiques des enseignants, stratégie de réponse à apporter à une demande de terrain (cette réponse pouvant conduire à une co-animation entre un membre du groupe ressource « Évaluation » et un du groupe « Accompagnement personnalisé »).

Calendrier

- > D'ici à la Toussaint : préparation de la formation de formateurs (IPR pilote + professeurs coordonnateurs).
- > De la Toussaint à mi-février : formation de formateurs (3 jours : 7 novembre 2013, 13 décembre 2013 et 29 janvier 2014).
- > À partir de la rentrée des vacances d'hiver : formations de terrain.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Adhésion des équipes au discours et aux processus présentés
- > Inscription d'équipes dans la dynamique de la formation

Indicateurs de résultat

- > Impact sur les élèves : acquisition de compétences spécifiques et transversales, mise en adéquation du projet personnel de formation avec les domaines de réussite et de motivation
- > Impact sur les établissements : échanges entre les équipes, continuité du travail méthodologique sur des champs disciplinaires différents, utilisation d'outils numériques aux services des apprentissages (ENT, plateforme pédagogique, etc.)

Fiche cadre n° 15

Conforter la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en LGT

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°6 Installer la continuité « Bac-3 ; Bac+3 ».

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Sarah Roux-Périnet, conseiller 2nd degré - enseignement supérieur, IA-IPR.

Objectifs de l'action

- 1/ Mettre en place des stratégies de différenciation en s'appuyant sur les 4 modalités offertes par l'accompagnement personnalisé : soutien, aide méthodologique, approfondissement, aide à l'orientation.
- 2/ Se doter d'outils permettant d'identifier les besoins des élèves.
- 3/ Construire les activités pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires à la réussite au lycée et dans le post-bac.
- 4/ Établir un lien entre parcours de formation et projet de l'élève.
- 5/ Créer des ressources en ligne sur le site.
- 3/ Assurer leur appropriation par les équipes.

Public visé

Équipes de LGT.

Modalités de l'action

- 1/ Constitution d'un groupe de formateurs, en lien avec le groupe évaluation et le groupe mise en place du parcours d'information, d'orientation et de connaissance du monde économique et professionnel.
- 2/ Production de ressources par les équipes sous le pilotage en binôme formateurs et IA-IPR. Validation des ressources par les IA-IPR.
- 3/ Diffusion *via* les formations Paf, formations dans le cadre des bassins et demandes établissement.
- 4/ Mise en ligne des ressources.

Calendrier

- > Novembre-décembre : formation de formateurs.
- > Janvier-mai : formation des équipes.
- > Juin : validation des nouvelles ressources et mise en ligne.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre et diversité disciplinaire des formateurs impliqués.
- > Production d'activités dans les quatre registres : soutien, approfondissement méthodologie, aide à l'orientation.
- > Nombre d'équipes formées.

Indicateurs de résultat

- > Modalités de l'organisation de l'accompagnement personnalisé (rapport de fonctionnement annuel).
- > Travail sur les compétences (observations en classe IA-IPR).

Fiche cadre n° 16
Consolider la voie technologique

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°6 Installer la continuité « Bac-3 ; Bac+3 ».

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Christian Laurent, IA IPR STI. François Saillard, IA IPR Économie gestion.

Objectifs de l'action

- 1/ Contribuer à une orientation choisie et mettre fin à la hiérarchisation des voies et des séries.
- 2/ Valoriser les filières des voies technologiques, en faire un autre chemin d'excellence.
- 3/ Faire connaître l'ensemble des poursuites d'études offertes à l'ensemble des élèves de la voie technologique.

Public visé

Élèves, familles, principaux de collège, professeurs principaux de collège et de seconde.

Modalités de l'action

1. Carte des formations :
 - Maintenir et conforter la carte des formations pour répondre aux objectifs des rénovations engagées.
 - Proposer en ce sens des ouvertures dans des établissements généraux et technologiques en vue d'assurer un maillage plus complet.
2. Accentuer le pilotage de l'orientation :
 - Les chiffres liés à l'orientation montrent que la réforme du lycée ne joue pas pleinement son rôle en termes d'orientation. Les flux d'orientation vers les séries technologiques sont principalement constitués par les élèves qui ont suivi des EE à caractère technologique (PFEG pour la série STMG et CIT et SI pour la série STI2D).
3. Favoriser la fluidité des parcours :
 - Tous les ans, des élèves s'engagent dans une voie générale en éprouvant parfois de grandes difficultés. La possibilité de changer d'orientation sans perdre une année doit être privilégiée en proposant un changement de voie tout en s'appuyant sur les modalités de stages passerelles et de remise à niveau.
4. Construire une représentation fidèle et valorisée des formations de la voie technologique :
 - L'image de marque des voies technologiques est souvent dégradée. Cette situation est liée à plusieurs éléments comme la désindustrialisation (pour la voie STI2D), la faible pénétration du marché du travail pour certaines formations tertiaires ou encore certains métiers peu valorisant liés à ces formations.
 - Mettre en place une communication pour promouvoir la voie technologique.
 - Malgré la rénovation de la voie STI2D qui a vu le nombre de spécialités se réduire significativement, des efforts de communication restent à faire. La voie STMG vient d'être rénovée. Il convient maintenant de développer des

outils de communication pour promouvoir cette voie et montrer que les séries technologiques sont de nature à proposer aux élèves des poursuites d'études intéressantes et porteuses en termes d'emploi.

5. Développer et diffuser l'attractivité des enseignements de la voie technologique :

- De par les activités proposées aux élèves, ceux-ci sont amenés à développer des compétences transversales en travaillant sur des supports pédagogiques innovants.

6. Formaliser les partenariats avec l'enseignement supérieur :

- avec les IUT,
- avec les Espé.

Calendrier prévisionnel

Implication des corps d'inspection dans l'élaboration de la carte des formations en relation avec la Dafpic. Travail en bassin pour communiquer sur les séries technologiques en vue d'élaborer un outil de présentation qui sera utilisé dans les EPLE par les équipes éducatives.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Évolution de la carte des formations sur les spécialités objectifs des rénovations.
- > Communication aux établissements des données sur l'orientation, sur les EDE, sur les orientations en série technologique.
- > Nombre de partenariats en direction des collèges.
- > Nombre de ressources pédagogiques produites.

Indicateurs de résultat

- > Taux de recrutement dans les séries technologiques, évolution par rapport aux taux nationaux.
- > Évolution annuelle des choix d'EE par collège.
- > Évolution annuelle des taux d'orientation par lycée vers une première technologique.
- > Évolution académique et départementale du nombre d'élèves en 1ere et terminale technologiques.
- > Taux de poursuite d'étude des bacheliers technologiques.
- > Évolution des changements de parcours.

Fiche cadre n° 17
Conforter la réussite dans la voie professionnelle

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°6 Installer la continuité « Bac-3 ; Bac+3 ».

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Jean-Claude Jardinier, Doyen IEN-ET

Objectifs de l'action

- 1/ Accompagner l'entrée de l'élève ou de l'apprenti dans la voie professionnelle.
- 2/ Sécuriser le parcours de formation professionnelle.
- 3/ Construire les conditions d'une ambition scolaire et professionnelle.

Public visé

Élèves, apprentis et équipes pédagogiques de la voie professionnelle.

Modalités de l'action

- 1/ Développer une politique d'accueil dans l'établissement.
- 2/ Favoriser les dispositifs d'individualisation (accompagnement personnalisé, valorisation des compétences de chacun...).
- 3/ Impulser l'évolution de pratiques pédagogiques innovantes.
- 4/ Développer les échanges et partenariats avec le monde professionnel et les formations BTS.

Calendrier

- > Préparation : 2013-2014.
- > Actions 2014-2016.
- > Bilan : 2017.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Taux d'accès 3^{ème} / 2nde pro, 2nde pro / 1^{ère} pro, 1^{ère} / Terminale pro.
- > Taux d'accès 3^{ème} / 1^{ère} CAP, 1^{ère} / Terminale CAP.
- > Nombre de décrocheurs en fin de premier trimestre, fin de seconde.
- > Nombre d'établissements ayant construit et mené à terme un projet d'intégration des jeunes en LP.
- > Nombre de projets suivis par la Cardie.

Indicateurs de résultat

- > Réussite aux examens (CAP, MC, BP et bac pro).
- > Taux d'accès et de réussite au BTS.
- > Évolution des taux.
- > Taux d'insertion des jeunes.

Fiche cadre n° 18
Favoriser l'ouverture culturelle

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°5 Favoriser les aspirations et les motivations.

Comité opérationnel de programme (Cop) : second degré public (141)
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Mireille Fromentaud, Daac.

Objectifs de l'action

- 1/ Assurer dans tous les projets d'établissement la définition et la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle structuré pour chaque élève.
- 2/ Conforter et amplifier la mise en œuvre partenariale des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Public visé

Équipes de direction, réseau des référents culture et des professeurs documentalistes en lycée, réseau des professeurs documentalistes en collège, équipes éducatives.

Modalités de l'action

1/ Soutien de la mise en œuvre dans les établissements

- a) Étayage des réseaux départementaux d'encadrement de la Daac de façon collaborative avec les corps d'inspection et les personnels de la Drac Centre : réunions académiques, pilotage cohérent des expériences et des outils, partage d'analyse.
- b) Élaboration et mise à jour d'outils : documents supports (références des textes, bibliographie, sitographie, bases de lettre de mission, de convention), outils de suivi des élèves dont l'application nationale Folios pour le suivi du parcours EAC, pages réservées à l'action culturelle sur les sites académique et départementaux
- c) Animation du réseau des référents culture en lycée : réunions départementales, réunions de bassins, réunions thématiques. Collaboration avec le CAVL.
- d) Intervention croisée avec les IA-IPR EVS auprès des professeurs documentalistes.
- e) Formation des équipes à des approches renouvelées, dans le cadre du Paf.
- f) Intervention dans le cadre de formation de chefs d'établissement.

2/ Amplification des partenariats

- a) Renouvellement de la convention EAC entre les représentants de l'État avec association d'au moins une collectivité territoriale.
- b) Pérennisation de liens coutumiers entre établissements scolaires et collectivités et structures culturelles, par l'élaboration de conventions.
- c) Sollicitation d'interlocuteurs au plus près des établissements scolaires pour développer de nouvelles situations et de nouvelles démarches dans une proximité de territoire.
- d) Formations conjointes de professionnels de l'éducation nationale et de la culture.

Calendrier

- > 2013-2014 : renouvellement de la convention EAC ; expérimentation de l'application Folios pour le suivi du parcours d'EAC avec un panel de collèges.
- > 2014-2017 : développement de l'usage de l'application Folios au regard des conclusions de l'expérimentation ; développement d'outils de suivi du parcours des élèves.
- > 2014-2015 : première(s) formation(s) conjointe(s) pour des professionnels de l'Éducation nationale et de la culture.
- > 1^{er} trimestre de chaque année scolaire : animations départementales pour tous les référents culture.
- > Chaque année scolaire : intervention auprès de réunions départementales de professeurs documentalistes ; sessions de formation dans le cadre du Paf.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Actualisation de la convention EAC entre les représentants de l'État et une collectivité.
- > Évolution de la qualité des parcours d'EAC inscrits dans le projet d'établissement.
- > Accroissement et pertinence des outils de suivi du parcours des élèves.
- > Taux de remplissage des formations et incidence sur les démarches adoptées ensuite par les stagiaires.

Indicateurs de résultat

- > Évolution du nombre de conventions.
- > Évolution du nombre de projets de territoire.
- > Analyse des indicateurs de réussite des élèves.

Fiche cadre n° 19
Développer l'ouverture à l'international des établissements

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°5 Favoriser les aspirations et les motivations.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Sylvie Ragner, Dareic.

Objectifs de l'action

- 1/ Promouvoir une plus grande ouverture sur l'Europe et le Monde.
- 2/ Favoriser les partenariats entre les établissements de l'académie et les établissements à l'étranger.
- 3/ Favoriser les échanges avec l'étranger.

Public visé

Tous les établissements de l'académie.

Modalités de l'action

- 1/ Accompagner les établissements dans leur réflexion sur une nouvelle approche des relations internationales et sur la mise en place du volet international des projets d'établissement.
- 2/ Désigner un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) au sein de chaque établissement, conformément à la circulaire n°2009-172 du 24.11.2009 publiée au Bulletin officiel n°44 du 26 novembre 2009.
- 3/ Développer de nouveaux accords académiques de coopération éducative avec des autorités éducatives étrangères pour servir de cadre à la mise en œuvre de partenariats privilégiés entre les établissements de l'académie et des établissements à l'étranger.
- 4/ Aider tous les établissements à établir au moins un partenariat éducatif et culturel avec un établissement à l'étranger afin que ce dernier serve de cadre à la mise en œuvre de projets pédagogiques partagés qui donnent l'occasion aux élèves de développer des liens concrets avec des partenaires étrangers. Pour mémoire : seul le cadre du partenariat scolaire figure dans les textes officiels de cadrage de la mobilité des collégiens et des lycéens.
- 5/ Accompagner les équipes éducatives des EPLE dans le montage de projets éducatifs à dimension internationale et la recherche de financement communautaire.
- 6/ Privilégier les projets durables et pluridisciplinaires dans le cadre de partenariats scolaires structurés.

7/ Encourager les projets d'échanges menés à distance et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin d'offrir à tous les établissements, grâce au numérique, les mêmes opportunités d'ouverture à l'international et à tous les élèves des opportunités d'échanges réguliers avec leurs correspondants à l'étranger.

8/ Encourager la mobilité individuelle et collective des élèves et des étudiants afin de contribuer au développement de compétences linguistiques, personnelles et interculturelles.

9/ Permettre que chaque élève ait l'occasion de partir en voyage scolaire à l'étranger au moins une fois au cours de sa scolarité obligatoire.

10/ Promouvoir la formation professionnelle dans l'espace européen (stages professionnels dans des entreprises européennes).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Proportion d'EPL ayant désigné un enseignant référent à l'action européenne et internationale (ERAEI).
- > Nombre de conventions académiques de coopération éducative signées.
- > Nombre et proportion d'EPL impliqués dans ces conventions académiques.
- > Nombre et proportion d'établissements ayant un ou plusieurs partenariats⁽¹⁾ actifs avec un ou des établissement(s) à l'étranger.
- > Pays avec lesquels les établissements ont des partenariats⁽¹⁾ scolaires.
- > Nombre d'appariements.
- > Nombre de chartes Erasmus.

Indicateurs de résultat

- > Nombre et nature des projets (échanges à distance ou mobilités physiques) effectués dans le cadre de ces conventions académiques.
- > Nombre de projets réalisés dans le cadre de partenariats scolaires⁽¹⁾.
- > Nombre de projets scolaires européens réalisés.
- > Nombre et proportion d'élèves ayant participé à une mobilité⁽²⁾ collective.
- > Nombre et proportion d'élèves ayant participé à une mobilité⁽²⁾ individuelle.
- > Nombre et proportion d'élèves ayant participé à une mobilité⁽²⁾ dans le cadre d'un partenariat⁽¹⁾ avec un établissement étranger.
- > Nombre de mobilités⁽²⁾ professionnelles (stages dans des entreprises à l'étranger).
- > Nombre d'établissements inscrits au programme européen eTwinning.
- > Proportion d'appariements actifs.

(1) Définition du partenariat (circulaire n°2001-116 du 3-8-2011) : un partenariat scolaire est la mise en relation entre un établissement français et un (ou plusieurs) établissement(s) étranger(s), qui peut se décliner sous plusieurs formes : partenariats dans le cadre d'un programme européen ; partenariats dans le cadre d'accords bilatéraux nationaux ou académiques (Ofaj, SFA, programme académique avec une région partenaire...) ; appariements ; partenariats avec un établissement scolaire ou une entreprise à l'étranger donnant lieu à des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger ; partenariat d'établissement à établissement.

(2) Définition de la mobilité des élèves : séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Entrent dans ce cadre : les mobilités dans le cadre de programmes européens ou académiques ; les échanges Ofaj et les échanges SFA ; les mobilités d'élèves entre établissements ayant un partenariat scolaire ou un appariement ; les stages à l'étranger ; les périodes de scolarisation individuelle dans un établissement étranger ; les séjours linguistiques et culturels organisés ou non par des opérateurs de voyages.

Fiche cadre n° 20
Valoriser les parcours scientifiques et technologiques

L'action dans le projet académique...

Ambition n°3 Développer l'ambition scolaire.
Objectif n°5 Favoriser les aspirations et les motivations.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Michel Khairallah.

Objectifs de l'action

- 1/ Développer les actions permettant de réduire les inégalités selon le genre, le milieu d'origine ou le lieu de résidence.
- 2/ Éveiller la curiosité et le goût pour les sciences, mettre en œuvre le plan sciences et technologies à l'école ; développer l'enseignement intégré des sciences et de la technologie.
- 3/ Développer les liaisons lycée-enseignement supérieur.
- 4/ Impulser un développement professionnel en sciences des professeurs des écoles et du collège.

Public visé

Professeurs des écoles, de collège et de lycée.

Modalités de l'action

- 1/ Développement le réseau des collèges EIST en ciblant les établissements Éclair et ruraux et création d'un espace académique pour favoriser les échanges et le partage entre ces équipes.
- 2/ Promotion de projets en lien avec les sciences et la technologie dans le cadre de différentes actions (concours C.Génial au collège et au lycée, actions du dispositif « Sciences à l'école », rencontres jeunes chercheurs dans les départements...).
- 3/ Rapprochement avec le monde scientifique, de l'entreprise et associatif en mettant en place des conventions qui facilitent l'accompagnement des élèves et le travail des équipes.
- 4/ Participation à la mise en place de la « Maison pour la science au service des professeurs » dans notre académie et la réalisation du catalogue d'actions de développement professionnel.
- 5/ Impulsion, au sein de l'IRES en particulier, de travaux didactiques portés conjointement par des enseignants du secondaire et des universitaires.
- 5/ Pilotage de l'espace « science en culture » sur le site académique.
- 6/ Suivi du projet Édifice.

Calendrier

Le travail se fait tout au long de l'année selon des calendriers différents imposés par les actions.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre d'établissements engagés dans l'EIST (ainsi que le nombre de classes concernées).
- > Participation des professeurs et des établissements aux différents dispositifs de promotion des sciences.
- > Bilan des comités de pilotage des différentes conventions.

Indicateurs de résultat

- > Impact sur les équipes et les établissements : développement d'une dynamique de projet, liens avec les différents partenaires.
- > Impact sur les élèves : orientation vers les études scientifiques et technologiques, en particulier les filles.

Fiche cadre n° 21 [Climsco]
Créer un climat scolaire serein

L'action dans le projet académique...

Levier n°1 Un climat scolaire propice à la réussite.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Carole Faisandier, proviseure vie scolaire. Vassiliki Driancourt, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Objectifs de l'action

- 1/ Connaissance et appropriation des déterminants du climat scolaire.
- 2/ Amener les acteurs à établir un diagnostic de climat scolaire dans leur champ de compétences et d'interventions.
- 3/ Faire de l'objectif de l'amélioration du climat scolaire l'objectif premier de toutes les politiques éducatives des établissements.

Public visé

Sont visées les équipes de direction, les équipes éducatives et pédagogiques.

Modalités de l'action

- 1/ Aborder toutes les actions académiques en intégrant l'approche du climat scolaire.
- 2/ Accompagnement par la délégation interministérielle.
- 3/ Actions spécifiques Cellule Climsco d'accompagnement et de production de ressources.
- 4/ Mutualisation avec d'autres académies.

Calendrier

Champ transversal impliquant des réponses à toutes les interpellations (formations, interventions sur le territoire et notamment dans les bassins, inspections...).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

Interventions intégrant l'approche climat dans toutes ses composantes : dynamique et stratégies d'équipe pour briser la solitude dans la classe ; stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves ; justice scolaire, avec un cadre et des règles explicites et explicitées ; politiques de prévention des violences et du harcèlement ; co-éducation avec les familles ; qualité de vie à l'école (le temps et l'espace).

Indicateurs de résultat

- > Diminution des contestations des familles.
- > Diminution de l'instruction à domicile.
- > Diminution des conseils de discipline.
- > Diminution de l'absentéisme et du décrochage.
- > Diminution des conflits dans les EPLE.

Fiche cadre n° 21 [ressources humaines]
Créer les conditions d'un climat scolaire serein

L'action dans le projet académique...

Levier n°1 Un climat scolaire propice à la réussite.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Dominique Ropital, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines.
Cécile Gruel, médecin conseiller technique du recteur.
Thérèse Carreau, conseiller technique de service social auprès du recteur.

Objectifs de l'action

Améliorer la qualité et les conditions de vie au travail des personnels.

Public visé

Tous les personnels.

Modalités de l'action

Objectif 1

Prévenir les risques psychosociaux auprès :
- des personnels d'encadrement,
- des personnels enseignants et ATSS.

Objectif 2

Suivre et accompagner les personnels confrontés à une situation difficile par :
- l'identification d'une procédure de gestion des ressources humaines,
- la prise en charge individuelle par le service médical, le service social des personnels, les CMC, la Dafop,
- la prise en charge collective par :
- une formation à la gestion de crise,
- une formation au management et prévention du stress et du mal-être au travail.

Calendrier

Année scolaire.

Évaluation

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations mises en place.
- Nombre et catégorie de personnels formés.
- Recueil d'indicateurs de souffrance au travail.

Fiche cadre n° 22
Promouvoir, prévenir et préserver la santé des élèves

L'action dans le projet académique...

Levier n°1 Un climat scolaire propice à la réussite.
Action n°3 Donner toute sa place à la politique de santé.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Cécile Gruel, médecin conseiller technique du recteur.
Thérèse Carreau, assistante sociale conseillère technique du recteur.
Catherine Miloche, infirmière conseillère technique du recteur.

Objectifs de l'action

1/ Promouvoir et développer un milieu favorable à la santé et au bien être, en renforçant la formation et l'action de la communauté éducative.
2/ Prévenir et prendre en charge les besoins de santé des élèves et participer à la protection des mineurs en danger ou susceptible de l'être.

Public visé

Tous les élèves scolarisés et les équipes éducatives.

Modalités de l'action

Objectif 1

- Impulser et participer à la mise en place d'actions favorisant un climat scolaire serein dans le cadre des CESC et dans la formation des personnels.
- Développer les compétences psychosociales, civiques et solidaires des élèves et des équipes éducatives.

Objectif 2

A/ Réaliser des bilans infirmiers et/ou médicaux auprès des élèves de grande section de maternelle (selon l'arbre décisionnel) et des élèves de sixième de collège.
B/ Réaliser des entretiens infirmiers, sociaux, médicaux à la demande des élèves, des équipes éducatives et des familles, notamment dans le cadre de l'absentéisme, du décrochage, des troubles psychiques, des conduites à risques et des violences.
C/ Accompagner les mises en place et le suivi des projets d'accueil individualisés (PAI), accompagner les projets personnalisés de scolarisation (PPS).
D/ Évaluer et transmettre les situations de mineurs en danger et assurer le suivi.
E/ Accompagner les élèves ayant bénéficié d'une interruption volontaire de grossesse et celles souhaitant poursuivre leur grossesse et leur scolarité.

Calendrier

Année scolaire.

Évaluation

Indicateurs de moyens

- Nombre d'assistant(e)s sociaux, d'infirmier(e)s et de médecins de l'Éducation nationale.
- Évolution de l'enveloppe budgétaire de formation, de matériel et de frais de déplacements des 3 services.
- Nombre de personnels ressources formés par an et au total :
 - au repérage et à la gestion de la crise suicidaire,
 - à l'éducation à la sexualité,
- moniteurs PAE3 secourisme et SST,
- méthodologie de projet.

Indicateurs de suivi

Objectif 1

- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'actions d'éducation à la santé et de prévention dans le 1^{er} et le 2nd degrés par thématiques.
- Pourcentage d'élèves formés aux gestes de premiers secours (APS, PSC1, SST).

Objectif 2

- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé en grande section de maternelle, en sixième et à la demande.
- Pourcentage d'élèves dépistés présentant un trouble de la santé.
- Pourcentage d'élèves dépistés et suivis pour conduites addictives et à risques.
- Pourcentage d'élèves dépistés et suivis pour souffrance psychique.
- Pourcentage d'élèves suivis pour absentéisme.
- Nombre d'informations préoccupantes et de signalements au procureur.
- Nombre d'élèves suivis dans le cadre d'un PAI et d'un PPS.
- Nombre d'aménagements d'examen demandés pour les candidats handicapés.
- Nombre de CU, d'IVG connues et de grossesses.

Fiche cadre n° 23
**Développer un Internet responsable et citoyen.
Prévenir la cyber violence**

L'action dans le projet académique...

Levier n°1 Un climat scolaire propice à la réussite.
Action n°2 Impliquer les élèves dans la vie de l'école et de l'établissement.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Karen Prévost-Sorbe, coordonnatrice académique Clemi.

Objectifs de l'action

- 1/ Contribuer à l'éducation à l'Internet responsable.
- 2/ Prévenir les risques de cyber-violence.
- 3/ Doter les acteurs de ressources.
- 4/ Homogénéiser les pratiques.
- 5/ Valoriser les usages numériques.

Public visé

Élèves, enseignants, équipes de direction, corps d'inspection, parents, personnels médicaux et sociaux, personnels éducatifs.

Modalités de l'action

Constitution d'un groupe de pilotage académique « Internet responsable et citoyen » (mission Tice, DSI, EMSA, Clemi, inspecteurs 1^{er} et 2nd degré, PVS, Daj).

- 1/ Actions de prévention et de gestion de crise (interventions devant les équipes, les familles, les élèves par les EMSA par exemple).
- 2/ Production de ressources mises à disposition sur un espace académique.
- 3/ Mutualisation des bonnes pratiques et des démarches pédagogiques innovantes.
- 4/ Renforcement des partenariats (échanges avec les collectivités territoriales).

Calendrier

- > Formation des EMSA.
- > Stages d'établissements.
- > Séminaire de formation sur le Numérique pour les inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degrés (25 septembre 2013).
- > Formation des cadres.
- > Accompagnement d'expérimentations numériques.
- > Développement de l'espace de ressources sur le site académique.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre d'interventions en établissement.
- > Répartition des interventions par département.
- > Nombre d'établissements ayant mis en place un volet « Internet responsable » dans le projet d'établissement.

Indicateurs de résultat

- > Validation item 4 du socle commun de connaissances et de compétences.
- > Suivi des incidents relevant de la cyber-violence.

Fiche cadre n° 24
Tableaux de bord dans le 1^{er} degré

L'action dans le projet académique...

Levier n°2 Un pilotage sur le territoire à même d'assurer l'équité.
Action n°4 Installer une culture d'évaluation commune.

Comité opérationnel de programme (Cop) : 140
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

1 Dasen, les 6 IENA.

Objectifs de l'action

1/ Créer un outil tableur pour collecter les résultats des acquis des élèves à l'issue des paliers 1 et 2 du SCCC.
2/ Utiliser les résultats du palier 2 pour la mise en œuvre du conseil école / collège.

Public visé

7 personnes : les 6 IENA, Michèle Dreschler, IEN Tice CT auprès du recteur.

Modalités de l'action

La mise en place des dispositifs du conseil école/collège amène à réinterroger les indicateurs de réussite.

- 1/ Créer un groupe de travail académique des paliers 1 et 2 du SCCC.
- 3/ Analyser les acquis aux différents paliers du socle.
- 2/ Recenser les outils déjà existants dans les circonscriptions du 1^{er} degré.
- 4/ Échanger et mutualiser pour développer un outil à usage académique renseigné par les IEN.
- 5/ Utiliser l'outil au sein du conseil école/collège.

Calendrier

> 3 réunions du GT par an (janvier / mars / mai).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de réunions effectuées dans l'année.
- > Taux de présence.

Indicateurs de résultat

- > Acquis des élèves aux paliers 1 et 2 du SCCC.
- > Articulation PPRE passerelle et acquis des élèves au palier 2.

Fiche cadre n° 25
Accompagner les établissements

L'action dans le projet académique...

Levier n°2 Un pilotage sur le territoire à même d'assurer l'équité.

Action n°5 Développer des outils de pilotage au sein des écoles et des EPLE.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -

Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Carole Faisandier, proviseure Vie scolaire. Vassiliki Driancourt, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Objectifs de l'action

- 1/ Développer les pratiques d'auto évaluation dans les EPLE.
- 2/ Amener les équipes à construire les réponses adaptées au contexte et aux problématiques de l'établissement.
- 3/ Faire de l'objectif de l'amélioration du climat scolaire l'objectif premier de toutes les politiques éducatives des établissements.

Public visé

Sont visées les équipes de direction, les équipes éducatives et pédagogiques.

Modalités de l'action

- 1/ Constituer un groupe d'auditeurs inter-catégoriel (personnels d'encadrements, professeurs, CPE, etc.) sur la base du volontariat.
- 2/ Action de prévention : mise en place d'une démarche d'auto-évaluation des politiques pédagogiques et éducatives de l'établissement, impliquant les différents acteurs (personnes, parents, élèves, partenaires). La démarche est accompagnée par le groupe en s'appuyant sur les compétences académiques : diagnostic pédagogique, audits à visée participative, évaluation des dispositifs.
- 3/ Action de remédiation : accompagnement pédagogique et éducatif des établissements qui souffrent de tensions, aide à l'analyse partagée des équipes après décision de la Cellule Climsco.
- 4/ Production d'outils et de méthodologies d'auto-évaluation.

Calendrier

Champ transversal impliquant des réponses à diverses interpellations (formations, interventions sur le territoire et notamment dans les bassins, inspections...).

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

Nombre d'établissements impliqués.
Composition du groupe d'auditeurs.
Documents ressources produits.

Indicateurs de résultat

- > Indicateurs de performance de l'établissement.
- > Diminution des incidents vie scolaire.
- > Diminution des conseils de discipline.
- > Diminution de l'absentéisme et du décrochage.
- > Diminution des conflits dans les EPLE.

Fiche cadre n° 26
Participer à la mise en réseau des collèges ruraux

L'action dans le projet académique...

Levier n°2 Un pilotage sur le territoire à même d'assurer l'équité.
Action n°6 Favoriser le maillage rural et urbain.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Cardie, Annie Hugon.

Objectifs de l'action

- 1/ Réduire les iniquités territoriales sociales et culturelles et lutter contre les déterminismes.
- 2/ Favoriser l'ouverture et le désenclavement des collèges ruraux.
- 3/ Favoriser les poursuites d'études et la continuité des parcours des élèves.
- 4/ Développer l'ambition scolaire à travers des projets innovants valorisants (motivation, estime de soi...).
- 5/ Utiliser le développement professionnel des enseignants comme levier.

Public visé

Collèges ruraux de l'académie en particulier les départements du sud (Cher, Indre, Loir-et-Cher).

Modalités de l'action

- 1/ Impulser des initiatives innovantes mettant en œuvre une pédagogie adaptée (parcours, projets...).
- 2/ Accompagner et soutenir des projets innovants favorisant l'ouverture et la mobilité et/ou utilisant le numérique.
- 3/ Mettre en réseau les équipes des établissements porteurs de projets et favoriser la mutualisation des projets par le biais des outils Cardie.
- 4/ Favoriser le travail collectif par la mutualisation et les interactions.

Calendrier

- > Calendrier de l'appel à projets globalisé.
- > Accompagnement des équipes sur deux années scolaires.
- > Communication sur les projets année 2 et suivantes.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de projets, d'établissements et de personnes impliqués.
- > Visibilité, communication et mutualisation des projets (fiches *Expérithèque*, site académique...)
- > Implication des acteurs académiques dans l'innovation (groupes sur Respire, d'équipes engagées, participation à des événements académique et nationaux...).

Indicateurs de résultat

- > Résultats scolaires des élèves des collèges ruraux.
- > Orientation post 3^{ème}.

Fiche cadre n° 27
**L'accueil, l'accompagnement des personnels
face aux évolutions de leurs métiers**

L'action dans le projet académique...

Levier n°3 Un accompagnement de tous les personnels face aux évolutions de leurs métiers.
Action n°7 Accompagner les personnels dans l'entrée dans le métier et dans leur parcours professionnel.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Nicolas Montlivet, Dafop.

Objectifs de l'action

- 1/ Construire les liens avec l'Espé Centre Val de Loire qui sera en charge de la formation initiale des fonctionnaires stagiaires.
- 2/ Professionnaliser la formation des praticiens de terrain qui interviennent au sein des Espé.

Public visé

Les étudiants de masters MEEF de première et seconde années. Les praticiens de terrain : formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement.

Modalités de l'action

- 1/ Développer les liens ente le rectorat et l'Espé à travers les conseils de l'Espé : conseil d'école, conseil d'orientation scientifique et pédagogique, groupes de concertation et de développement des MEEF.
- 2/ Intégrer des praticiens de terrain, reconnus par les corps d'inspection, au sein des MEEF.
- 3/ Professionnaliser les interventions des formateurs à travers une reconnaissance universitaire de leurs compétences professionnelles.
- 4/ Construire des parcours de formation, pour les étudiants, avec une mise en cohérence des acteurs de l'Espé et de l'académie dans les champs de la formation disciplinaire, formation didactique, recherche, contexte et exercice du métier, mises en situations professionnelles.

Calendrier

- > Point 1 : janvier 2014.
- > Point 2 : septembre 2014.
- > Point 3 : septembre 2015.
- > Point 4 : septembre 2014.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Présence de praticiens de terrain dans les différentes instances.
- > Présence dans les équipes enseignantes des MEEF de formateurs du premier et second degré, chefs d'établissement, inspecteurs.

Indicateurs de résultat

- > Prise en compte des propositions des représentants des premier et second degrés.
- > Le volume horaire des formations en MEEF donnée par des praticiens de terrains (inspecteurs, chefs d'établissement et formateurs désignés par les corps d'inspection).
- > Obtention, par les formateurs des premier et second degrés, d'un MEEF parcours : métiers de la formation cible : 15 formateurs par an.

Fiche cadre n° 28
Informier et former aux fonctions d'encadrement

L'action dans le projet académique...

Levier n°3 Un accompagnement de tous les personnels face aux évolutions de leurs métiers.
Action n°9 Favoriser l'accès aux fonctions d'encadrement et de pilotage.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Danielle Rembault, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Objectifs de l'action

1/ Renforcer la formation statutaire sur l'axe du pilotage et de l'accompagnement du changement.
2/ Recentrer les contenus de la formation continue sur la place et le rôle des personnels d'encadrement dans le domaine de l'accompagnement des réformes, et notamment sur les objectifs ciblés dans le cadre de la refondation de l'École.
3/ Développer les aspects GRH et la démarche participative dans le domaine du pilotage et de la conduite du changement.

Public visé

- Les personnels d'encadrement sortants de concours, recrutés par voie de détachement ou par liste d'aptitude (formation statutaire),
- les personnels d'encadrement (formation continue).

Modalités de l'action

1/ Journées (catégorielles et inter catégorielles) de formation statutaire avec une place significative donnée au pilotage de la politique éducative et pédagogique, sous l'angle de la conduite du changement.
2/ Exploitation renforcée des situations professionnelles lors de ces journées de formation statutaire.
3/ Accompagnement renforcé des stagiaires sur leur terrain d'exercice avec formation des tuteurs et des différents acteurs impliqués dans leur formation et leur suivi.
4/ Recentrage des journées de formation continue sur le pilotage pédagogique, éducatif et la gestion des EPLE, en insistant sur les démarches facilitant l'adhésion, la participation et les changements de pratiques des acteurs de terrain.

Calendrier

> Un plan de formation statutaire annuel et réajusté l'année suivante après évaluation des actions entreprises et concertation avec tous les acteurs impliqués dans la formation (formateurs, mais aussi stagiaires), mais aussi en tenant compte des nouvelles orientations.
> Journées de formation continue annuelles construites sur la base des demandes du terrain, mais aussi sur la base de besoins identifiés.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Degré de participation des stagiaires.
- > Nombre d'inscriptions aux stages de formation continue.
- > Meilleure information des enseignants sur les changements attendus, plus forte adhésion.

Indicateurs de résultat

- > Prise en compte effective des orientations actuelles et effets sur les pratiques enseignantes.
- > Réduction des écarts et plus globalement amélioration des résultats des élèves.
- > Développement du travail en équipe au sein des EPLE sur les axes d'amélioration attendus.
- > Amélioration du climat de travail, et diminution des signalements de tension ou des positionnements de refus de mise en place des orientations actuelles.